

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2026_78

Objet : Modification d'un tarif pour la boutique du Musée Buffon,

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026.52 en date du 2 avril 2026 l'autorisant à fixer, dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire, sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune, qui n'ont pas un caractère fiscal :

DECIDE

Article 1 : modification d'un tarif pour la boutique du musée, à compter du 26 août 2026, fixé comme suit :

- Anatomie comparée des espèces imaginaires (DEC 2022-120 à 20€) au tarif de 13€